



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/421
2 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 2 JUIN 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, entre le 16 et le 31 mai 1997, l'aviation américaine a continué de violer l'espace aérien iraquien à des fins de surveillance et de provocation. Les détails de ces opérations sont fournis en annexe au présent document.

Je vous prie de bien vouloir intervenir auprès de l'État concerné pour qu'il soit mis fin à ces agissements, qui portent atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République d'Iraq et constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

Ces opérations terrorisent la population civile et causent des dommages aux biens publics et privés. La République d'Iraq réaffirme son droit de demander réparation pour le préjudice subi par elle et par son peuple par suite des actes susmentionnés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Détails concernant les violations commises entre
le 16 et le 31 mai 1997

1. Région nord : aucune violation.
2. Région sud : 763 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 9 000 mètres et à des vitesses variant entre 600 et 900 km/h. Villes et villages irakiens survolés : Nassiriya, Samawa, Imara, Qorna, Chanafiya, le sud de Diwaniya, Artawi, Bassiya, Salmane, Chatra, Joulaïba, Roumaytha, Al-Lassaf, Souwayra, Jabayech, Razzaza, Qal'at Sokkar, Rahhaliya, Chouayba, Hamza, Ali ach-Charqi, Rifa'i, l'est d'Al-Hay, Qal'at Saleh, Achbija, Aziziya, Taqtaqana, Jassane, Halla, Souq ach-Choyoukh, Ali al-Gharbi, Kout, Abou Soukhayr et Najaf.
3. Un avion de reconnaissance américain de type TR-1, volant à 600 km/h et à 20 000 mètres d'altitude, a violé l'espace aérien de la République d'Iraq à 18 reprises; après avoir survolé la région sud, il est reparti en direction du Koweït.
